

Comité Régional
TIR À L'ARC
GRAND EST



Cahier des charges des Championnats Régionaux Salle jeunes et adultes

Commission Sportive

Edition du 30 décembre 2023

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction	3
Attribution	3
Le mandat.....	5
Inscriptions	5
Les arbitres.....	6
Le délégué technique du CRTA du Grand Est.....	6
Presse.....	6
Fléchage	6
La répartition par cibles	7
Déroulement du championnat.....	7
Phases finales individuelles	7
Résultats	8
Accès au terrain	8
Divers.....	8
Buvette/Restauration	9
Participation financière du CRTA du Grand Est	9
Sanctions	10
Annexes.....	11

Introduction

Les Championnats Régionaux salle jeunes et adultes sont les compétitions les plus élevées avant les championnats de France. La qualification à ces compétitions représente un investissement sportif important pour l'archer compétiteur. Celui-ci est en droit d'attendre du CRTA du Grand Est et du club organisateur une qualité d'organisation au moins égale à l'investissement sportif.

Ces championnats sont également l'occasion, pour le club organisateur, de montrer ses compétences quant à la mise en place d'une compétition sportive valorisante tout en respectant un schéma d'organisation rigoureux. Pour veiller à cette réussite et assister du mieux possible l'organisateur, une collaboration tripartite doit être instaurée entre le club organisateur, le responsable de la commission sportive et l'arbitre responsable de la compétition.

Enfin, pour arriver à cette réussite, certaines conditions sont indispensables :

- Le respect du/des règlement(s) et du déroulement de la compétition
- Le respect du présent cahier des charges.

Après avoir pris connaissance de ce document, l'organisateur choisi par le CRTA du Grand Est s'engage à respecter la totalité des obligations de ce cahier des charges sous peine de sanctions établies au cas par cas par le CRTA du Grand Est.

Le CRTA a passé une convention avec le CD54 pour le suivi des Championnats Régionaux Salle et TAEi et TAE n via lanseo, c'est le CRTA qui prend à sa charge les frais de la mise à disposition de lanseo.

Le club organisateur devra confirmer le choix de l'utilisation de lanseo ou non dans le mois qui suit l'attribution du championnat. Le CD54 met à disposition son matériel et son équipe pour la gestion des inscriptions en amont ainsi que le plan de cible et l'édition des feuilles de marques et les feuilles de duels individuels. La compétition sera gérée via les tablettes et contremarque papier, les résultats se feront en direct live via le site [lanseo](http://lanseo.com) et sur une télé grand écran.

Attribution





































L'attribution des Championnats Régionaux sera entérinée lors du Comité Directeur du CRTA du Grand Est validant le calendrier de la saison future. Pour ce faire, les clubs demandant l'attribution du championnat régional salle devront respecter les règles suivantes :

- Salle pouvant accueillir 32 cibles (possibilité d’avoir plus de clubs organisateurs)
- Salle avec gradins pour les accompagnants ou recul suffisant (distance minimum) pour l’installation de barrières Vauban derrière la zone réservée aux archers, coachs, arbitres.
- Espace pour la mise en place lanseo ou espace réservé pour les tableaux de finales

Un calendrier provisoire des championnats régionaux sera communiqué avant chaque début de saison.

Le Championnat Régional Jeunes & Adultes se déroulera le **1^{er} weekend de février** sauf avis contraire du CRTA Grand Est ou problème de réservation de salle. Il aura lieu le samedi pour les jeunes et le dimanche pour les adultes.

Le calendrier suivant permet de connaître quel secteur sera prioritaire pour la pose des différents championnats :

saïson	Salle	TAEI	TAEn	Campagne	3D	Nature
2023/2024						
2024/2025						
2025/2026						
2026/2027						
2027/2028						
2028/2029						
2029/2030						

Les candidatures de demande d’organisation d’un Championnat Régional devra se faire [sur le site internet du CRTA](#). La commission sportive fera suivre les candidatures :

- Au responsable de la commission calendrier

- En copie pour info au Président du Comité Départemental concerné

Le CRTA du Grand-Est est seul juge de la recevabilité de la candidature reçue. Les principaux critères d'attribution sont :

- La qualité des organisations antérieures
- L'implication du club dans la politique sportive du CRTA du Grand Est
- Le respect des règles édictées par la FFTA

Une fois l'attribution validée, le CRTA validera le CR sur l'extranet fédéral à la date définie.

Le mandat

Ce dernier doit être validé par le responsable de la commission sportive avant d'être diffusé.

La diffusion du mandat est à la charge du club organisateur au minimum 6 semaines avant la compétition.

Le mandat doit être envoyé par mail :

- Au responsable de la commission sportive (com.sportive@tiralarc-grand-est.fr) qui transmettra :
 - Au responsable du site internet du CRTA du Grand Est
 - À l'arbitre responsable et au PCRA
 - Au CD54 si utilisation lanseo
 - Au président du CRTA du Grand Est
 - Aux clubs du CRTA du Grand Est
 - Au président du comité départemental intéressé (pour info)

Inscriptions

Pour pouvoir prétendre à une qualification au championnat, les archers devront avoir participé à 3 concours minimum 10 jours avant la date de la compétition.

Les pré-inscriptions via HelloAsso sont obligatoires pour tout archer souhaitant participer à un Championnat Régional. Elles sont gérées par le CRTA du Grand Est directement sur le site Internet. Les sommes récoltées pour les billets seront intégralement reversées au club organisateur.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédant la compétition. Les archers qui se seront inscrits après cette date ne pourront pas participer à la compétition.

La sélection se fera par catégorie à partir du classement régional obtenu par la moyenne des trois meilleurs scores réalisés (Idem FFTA). Les quotas pour chaque championnat sont définis tous les ans, et pourront être ajustés en fonction du nombre de participants par catégorie. La diffusion se fera via le site Internet du CRTA du Grand Est.

Aucun sur-classement ponctuel ne sera autorisé en individuel sur les championnats régionaux. Les catégories ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans le manuel de l'arbitre.

Les arbitres

Parmi les arbitres inscrits sur le championnat, le PCRA en désigne un comme étant l'arbitre responsable de la compétition, si possible. Ce dernier est chargé de la sécurité sur le terrain, du contrôle des tirs, de l'ordre des tirs lors de tous les échauffements et de la compétition.

Le jour de la compétition, le repas du midi est à la charge de l'organisateur pour chaque arbitre, le nombre d'arbitre sera communiqué par le PCRA en amont.

Le délégué technique du CRTA du Grand Est

Le délégué technique sera un membre du CRTA du Grand Est. Il aura pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges et d'apporter son expertise. Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être toléré sans un accord préalable du délégué technique.

En l'absence du délégué technique ou de ses assistants, c'est l'arbitre responsable et le président du club organisateur qui prennent toutes les décisions utiles d'un commun accord.

Presse

L'organisateur prévient la presse écrite et audio locale afin de garantir la couverture médiatique de la compétition et de notre sport. Il doit communiquer les résultats le soir même. La commission communication assure la diffusion de l'information auprès de la presse écrite, audio et télévisuelle de la région Grand Est concernant les Championnats Régionaux.

Les souhaits des reporters doivent être validés par l'arbitre responsable avant d'accéder au pas de tir.

Fléchage

Afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition et donc le respect des horaires, un fléchage suffisant et adéquat doit être installé à partir d'une zone facilement accessible.

Ce fléchage devra être installé idéalement la veille (à l'usage de l'arbitre chargé du contrôle) ou à défaut 2 heures avant l'heure d'ouverture du greffe.

Communiquer également les coordonnées GPS de la compétition sur le mandat.

La répartition par cibles

L'organisateur doit disposer d'au moins 32 cibles.

Il est demandé de répartir les archers sur les cibles en respectant le classement du CRTA du Grand Est par catégorie et type d'arme pour avoir une meilleure visibilité pour les spectateurs, les journalistes et les archers mais aussi pour permettre aux archers d'une même cible de se retrouver avec des concurrents d'un niveau proche du leur et ainsi augmenter la compétitivité. Veiller cependant à ne pas mettre plus de 2 archers du même club par cible.

Déroulement du championnat

Le Championnat devra commencer au plus tard à 9h (début du tir de qualification).

La Commission Sportive communiquera le plan de cible vierge pour les phases finales. Le club organisateur ou le gestionnaire lanseo se chargera du plan de cible pour les qualifications et complètera le plan de cible pour les phases finales.

Pour les championnats avec duels/matches, des scoreurs en nombre suffisant devront être placés au pied des cibles dès les premiers duels afin de suivre les scores. Les scoreurs sont disponibles sur demande à la commission sportive qui se chargera de les fournir.

L'organisateur doit disposer d'un tableau de scores pour l'affichage et le suivi des duels/matches au cas où il y aurait un souci avec la gestion lanseo. L'organisateur devra, au minimum, afficher le classement intermédiaire et final des tirs de qualification.

Phases finales individuelles

Au maximum les 16 premiers de chaque catégorie pourront participer aux phases finales (1/8 de finale). Cependant si lors des phases de qualification le nombre d'archers présents lors du tir qualificatif est inférieur au quota, certains archers tireront leur duel seuls jusqu'à retrouver un adversaire. Pendant les phases finales, les matchs à vide se tireront sur terrain de compétition ou entraînement suivant les possibilités de l'organisateur.

Rappel règlements :

- Art (A.7.1) : Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4. Si moins de 4 archers, c'est le classement des tirs qualificatifs qui donnera le résultat final. Afin de valider le titre de champion régional, l'archer devra tirer le tir qualificatif en entier.
- Il n'y aura pas de feuille de marque pour les matchs à vide.

Les phases finales devront débiter au plus tard 1 heure après la fin des tirs qualificatifs (sauf imprévu). Une volée d'essai sera accordée aux compétiteurs entrant dans les phases de duel.

Résultats

Pour le jour de la compétition, l'organisateur doit prévoir :

- Un podium pour la remise des résultats. Un 2^e podium serait un plus afin de récompenser les archers femmes et hommes de même catégorie en même temps
- Une sonorisation et au moins un micro

La proclamation des résultats 30 minutes maximum après la fin des finales individuelles

L'utilisation du logiciel mis en place par la FFTA ou lanseo.

L'archivage des feuilles de marque de la compétition pendant un an, afin de pouvoir les fournir en cas de record ou de réclamation.

Le fichier des résultats sous forme « TXT » doit être intégré à la base fédérale selon le règlement de la FFTA par l'organisateur ou lanseo.

Accès au terrain

Afin d'éviter une présence gênante de personnes n'ayant rien à voir avec le déroulement de la compétition au-delà de la ligne des coachs, une accréditation sera remise sur présentation de la licence active FFTA lors du passage au greffe, valable pour un accompagnateur pour quatre archers qu'il soit entraîneur ou non de club. Toute personne sans accréditation ou qui, même accréditée, se comporterait mal, s'expose aux sanctions prévues au livre des règlements.

Le CRTA s'engage à préparer en amont le nombre nécessaire d'accréditations pour les clubs concernés ainsi que pour les personnes autorisées à l'accès au pas de tir hors arbitres et staff de l'organisation.

Divers

Le greffe est géré par le club organisateur. Le CRTA fournira la liste des archers sélectionnés pour le championnat pour le passage au greffe ainsi que la distribution des accréditations pour l'accès au terrain aux coachs.

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

En cas d'utilisation de lanseo, le club organisateur mettra à disposition du CD54 un nombre suffisant de bénévoles qui auront accès au terrain pour les éventuels soucis que pourraient rencontrer les compétiteurs avec les tablettes.

L'organisateur doit également prévoir une équipe de bénévoles pour l'organisation et la mise en place des phases finales. Le CRTA du Grand Est, à travers son Délégué Technique, aidera à la gestion de celles-ci avant, pendant et après.

L'arbitre responsable désigne le président du jury d'appel et composera sur place ce dernier. Il est demandé également au club organisateur d'afficher la signalétique du CRTA du Grand Est ainsi que de ses partenaires.

Des locaux (communs ou indépendants) sont nécessaires pour un éventuel contrôle antidopage, pour le poste informatique et les arbitres.

Buvette/Restauration

À la charge du club organisateur. Celui-ci doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons. Nous vous rappelons que la vente des boissons alcoolisées est réglementée. Vous obtiendrez les renseignements nécessaires auprès de votre mairie ainsi que dans le livre des règlements.

Le pot de l'amitié est à la charge du club organisateur en respect des consignes fédérales.

Le CRTA décline toute responsabilité quant aux conséquences induites par la mise à disposition d'alcool dans le cadre du championnat régional. Les organisateurs doivent être conscients que les participants ont parfois un long trajet de retour à effectuer en voiture.

L'organisateur prévoira un repas pour le délégué technique ainsi que pour les membres de l'équipe lanseo, la facture des repas et consommations (dans la limite du raisonnable) sera à envoyer au CRTA pour remboursement.

Participation financière du CRTA du Grand Est

Aide financière à l'organisation pour un Championnat Régional (cf [site internet](#))

Frais d'arbitrage à la charge du CRTA du Grand Est

Le CRTA du Grand Est se charge de fournir, pour tous les Championnats Régionaux Salle les médailles aux trois premiers de chaque catégorie en individuel.

Au moins un membre du CRTA du Grand Est sera présent à chaque championnat. Les divers élus présents (membres du CoDir CRTA du Grand Est également) auront à charge la remise des récompenses. Le protocole étant à la charge du délégué technique ou du président du CRTA si présent.

Sanctions

Le CRTA du Grand Est se réserve le droit de refuser l'organisation de nouvelles épreuves régionales au club organisateur s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au présent cahier des charges.

Le CRTA du Grand Est se charge de prendre des sanctions vers les archers en cas de manquement au Règlement ou au mandat.

Annexes

	Club organisateur	CRTA du Grand Est
Envoyer la demande d'organisation d'un championnat régional. (Annexe 1)	X	
Validation de l'attribution du championnat.		X
Inscription au calendrier	X	
Réalisation et diffusion du mandat (J-6 semaines) après validation CRTA	X	
Gestion des inscriptions		X
Liste des arbitres		PCRA
Plans de cibles	X/lanseo	
Matériel nécessaire à la compétition (ciblerie, marquage, tonnelles, sonorisation...)	X	scoreurs
Greffé	X	
Feuilles de marques (également pour les phases finales)	X/lanseo	
Repas des arbitres	X	
Désigner un délégué technique		X
Mise en place des scoreurs pour les phases finales (à partir du 1 ^{er} tour des phases finales)	X	
Mise à disposition d'un moyen d'affichage pour les scores (ex. tableaux, panneaux, table dressée...)	X/lanseo	
Gestion des scores et classement (intermédiaire, final, match...)	X/lanseo	
Mise à disposition d'un ou deux podiums	X	
Archivage des feuilles de marque (durée = 1 an)	X	
Envoi des résultats à la FFTA	X/lanseo	
Envoi des résultats à la presse locale (J)	X	
Installation d'un fléchage jusqu'au lieu de la compétition	X	
Buvette	X	
Changement des blasons	X	
Désignation du Président du jury d'appel et des membres du jury		Arbitre Responsable
Achat des récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie		X